

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 19 mai 2025

Date de la convocation :

13/05/2025

Date affichage : 13/05/2025

Membres en exercice : 11

Présents : 9

Votants: 9

Pour: 9

Contre: 0

Abstentions : 0

Délibération N° :

DE_2025_43

dix-neuf mai deux mille vingt-cinq, à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de LAVERGNE, régulièrement convoqué, s'est réunie sous la présidence de Didier BES

Présents : Didier BES, Thierry BOUSSAC, Patrick BOY, Véronique CANITROT, Aurore COUDERC, Manon BENNE, Chantal MASMAYOUX, Johan MAZIERO, Céline SER

Représentés:

Excusés: Dominique FROMENTEZE, Jean-Louis RIGOUSTE

Absents:

Secrétaire de séance: Manon BENNE

Objet : PROPOSITION DE VIDEO SURVEILLANCE DU SITE DU CITY PARK LAVERGNE

Monsieur le Maire rappelle le point 7.1 du compte rendu du conseil municipal du 2 avril dernier à savoir :

7.1 Étude projet vidéo surveillance au City Park

Monsieur le maire présente plusieurs devis concernant la vidéo surveillance du City Park.

Le coût varie de 1 879.85 € TTC (avec électricité) à 4 200 € TTC (avec panneau solaire).

Après un tour de table, les élus n'envisagent pas pour l'instant d'investir une telle somme sur une caméra, sachant que tous n'y sont pas favorables, mais sont toujours à l'écoute d'une solution.

Le Maire donne la parole à Johan MAZIERO qui présente une solution pour une caméra Xega 4G LTE avec panneau solaire et carte SIM pour un coût inférieur à 500 €, plus abonnement carte sim.

Monsieur le Maire demande l'assemblée de se prononcer sur l'installation d'une caméra de vidéosurveillance au site du City Park, au lieu-dit « Larroque».

Le Conseil Municipal, 7 pour, 1 contre et 1 abstention :

- **VALIDE** l'installation d'une caméra au niveau du site du City Park,
- **DEPOSE** une demande d'autorisation d'un système de vidéoprotection, cerfa n° 13806*04 ci-joint.
- **DIT** que les frais pour l'installation d'une caméra ne devront pas dépasser la somme de **1 000 €** (caméra + travaux d'installation) – **article 2188 – OP n° 152**
- **AUTORISE** le maire à signer la demande d'autorisation d'un système de vidéoprotection et tout document se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication à la date figurant sur l'accusé de réception AR sous-préfecture de GOURDON.

Le Maire,
Didier BES

Le secrétaire de séance,
Manon BENNE